

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdu Pays d'Arles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020. 007 : DEMANDE DE FINANCEMENT 2020 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ANIMATION DE LA MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION PAYS D'ARLES

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
15 présents dont 3
suppléants
Absents : 12
Procurations : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14.02.2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le contexte

Considérant les missions confiées par les élus du Pays d'Arles au PETR en matière d'agriculture et d'alimentation : l'élaboration et l'animation d'une Charte agricole, adoptée en 2017, et le co-pilotage aux côtés de la Métropole Aix-Marseille Provence d'un projet alimentaire territorial co-construit avec les acteurs publics et privés du territoire ;

Considérant la formalisation du Projet alimentaire territorial, validé par les élus en décembre 2019, incluant un diagnostic, une stratégie, une gouvernance, le dispositif d'évaluation, les lettres de soutien d'acteurs publics et privés et des premières actions sur 2020 ;

Considérant la formalisation d'un plan d'action de la mission agriculture –alimentation du PETR pour l'année 2020 et du budget attendant, approuvé par délibération n° 2020.XXX du Conseil syndical du 21 février 2020 ;

Considérant la nécessité de doter le PETR de moyens dédiés à la mission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions inscrites ;

Considérant le partenariat étroit avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône, se concrétisant notamment par son soutien financier sur ce volet depuis 2017 ;

Le PETR du Pays d'Arles prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes en 2020 :

- L'animation des instances de gouvernance et des partenariats liés à l'agriculture-alimentation au sein du PETR,
- La mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action 2020 de la mission agriculture et alimentation, détaillé en annexe 1 de la présente délibération.

Le budget prévisionnel 2020 est exposé ci-après fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	77 854,00 €	CD 13 (19.4%)	46.000,00 €
Frais d'animation/prestations (6000€), contribution au PAT (7 500 €)	13 500,00 €		
Mise en œuvre des actions du plan d'action 2020	145 350,00 €	Autofinancement (80.6%)	190 704,00 €
Total dépenses	236 704,00 €	Total recettes	236 704,00 €

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – **SOLLICITER** une aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour soutenir la mission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles ;
- 2 – **PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 3 - **AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 4 - **PRECISER** que les crédits seront portés aux budgets 2020 de la structure.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.


Le Président

ANNEXE 1 : Liste des actions 2020 à mettre en œuvre par la mission agriculture et alimentation du PETER

	Intitulé du projet 2020
1	Accompagner les communes dans la restauration collective durable : Co-animation avec la Métropole d'un réseau des 112 communes du PAT + Mise en place d'un accompagnement sur mesure expérimental à l'attention des communes + Recrutement d'un stagiaire pour travailler sur le sourcing de produits locaux
2	Prendre des parts dans la SCIC " Manger Bio en Provence " (MBeP), plateforme créée en 2018 par des producteurs, groupements de producteurs et transformateurs, afin de structurer l'offre bio d'un territoire pour la restauration collective
3	Créer une carte de l'offre de formation agricole et alimentaire en Pays d'Arles afin de mieux la rendre visible et favoriser les parcours
4	Accompagner la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) , en lien avec des dispositifs de garantie existants (label Bas Carbone, Engagement Biodiversité, AB, HVE, ... : étude action
5	Renouveler notre participation au Salon des Agricultures de Provence en renforçant notre intervention auprès des scolaires, en
6	Lancer un appel à projets expérimentaux PAT permettant aux lauréats d'obtenir un accompagnement et/ou un financement pour déployer le projet cohérents avec le PAT.
7	Prendre des parts dans la SCIC foncière Terre Adonis créé par la Safer et Coop de France, permettant l'acquisition, le portage et la revente de terres aux agriculteurs
8	Expérimentation de la valorisation des invendus pour l'aide alimentaire : les invendus des agriculteurs (avec la Banque alimentaire et SOLAAL) et les invendus des commerçants de proximité (avec l'outil ProxiDon de la Banque Alimentaire)
9	Etudier l'opportunité d'étendre l'événement " Savoir-Faire des Alpilles " au reste du territoire, pour une mise en place potentielle en 2021
10	Renforcer l'accompagnement de proximité réalisé par les CETA sur 3 priorités du PAT : agroécologie, circuits de proximité, innovation
11	Accompagner les éleveurs de la SICA créée pour gérer l'abattoir de Tarascon afin d'optimiser la qualité et la valorisation des produits issus de l'élevage.
12	Collectif de producteurs "Entre Alpilles Crau et Camargue" : outils de promotion collective des productions sous signe de qualité du territoire du Pays d'Arles